

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis 31-370 du personnel des ACVM : *Rapport annuel 2025 du comité mixte des organismes de réglementation sur l'OSBI*

(Texte publié ci-dessous)



Canadian Securities
Administrators

Autorités canadiennes
en valeurs mobilières

Avis 31-370 du personnel des ACVM

Rapport annuel 2025 du comité mixte des organismes de réglementation sur l'OSBI

Le 23 juillet 2026

INTRODUCTION

Le présent avis est publié conjointement par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (**ACVM**) et l'Organisme canadien de réglementation des investissements (**OCRI**). Il s'agit du rapport annuel du comité mixte des organismes de réglementation (**CMOR**) sur l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (**OSBI**).

Le CMOR est composé de représentants désignés par les ACVM qui proviennent de la British Columbia Securities Commission, de l'Alberta Securities Commission, de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et de l'Autorité des marchés financiers, ainsi que de représentants de l'OCRI.

Le CMOR est d'avis que l'existence d'un service indépendant de règlement des différends qui soit équitable et efficace est importante pour la protection des investisseurs au Canada et essentielle à l'intégrité et à la confiance des marchés des capitaux. Le CMOR met tout en œuvre pour que les investisseurs bénéficient d'un mécanisme de règlement des différends efficace, accessible et équitable. Il rencontre régulièrement l'OSBI pour traiter d'enjeux de gouvernance, de questions opérationnelles et d'autres défis importants qui pourraient avoir une incidence sur l'efficacité du processus de règlement des différends.

Le présent avis a pour objet de fournir un aperçu du CMOR et des principales activités qu'il a menées ou examinées en 2025. Certains faits survenus au début de 2026 y sont aussi mentionnés pour situer le contexte de ces activités.

Contexte de l'établissement du CMOR

En mai 2014, l'entrée en vigueur de modifications apportées au *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (les **modifications**) a obligé tous les courtiers et conseillers inscrits à mettre les services de règlement des différends de l'OSBI à la disposition de leurs clients, sauf au Québec, où le régime de règlement des différends administré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) continuerait de s'appliquer. Au Québec, l'AMF offre des services de règlement des différends aux clients des courtiers inscrits et des conseillers inscrits qui résident dans la province. Le régime québécois ne change pas, et les sociétés inscrites au Québec doivent informer leurs clients résidant dans la province de l'existence de ces services. Les investisseurs québécois peuvent néanmoins avoir recours aux services de l'OSBI pour les différends qui relèvent de son mandat plutôt qu'à ceux offerts par l'AMF.

PROTOCOLE D'ENTENTE/MODIFICATIONS :

Parallèlement à l'adoption des modifications, les ACVM et l'OSBI ont signé un protocole d'entente qui prévoit un cadre de surveillance conçu pour veiller à ce que l'OSBI continue de respecter les normes établies par les ACVM¹. Le protocole d'entente prévoit aussi un cadre permettant aux ACVM et à l'OSBI de coopérer et de communiquer de manière constructive.

En 2015, le protocole d'entente a été modifié pour y ajouter l'AMF à titre de signataire². Celle-ci s'est ainsi ralliée à tous les autres membres des ACVM. La version modifiée vient également clarifier certaines dispositions, notamment celles portant sur l'échange d'information et l'obligation de procéder à une évaluation indépendante de l'OSBI³.

MANDAT DU CMOR :

Les autorités membres des ACVM, les prédécesseurs de l'OCRI et l'OSBI ont convenu de mettre sur pied le CMOR aux fins suivantes :

- faciliter une approche globale de l'échange d'information et surveiller le processus de règlement des différends dans l'objectif général de promouvoir la protection des investisseurs et leur confiance dans ce mécanisme externe;
- favoriser l'équité, l'accessibilité et l'efficacité du processus de règlement des différends;
- faciliter la communication et la consultation régulières entre les membres du CMOR et l'OSBI.

¹ Le protocole d'entente énonce les normes que l'OSBI devrait respecter sur les points suivants : gouvernance; indépendance et équité; processus d'exécution de certaines fonctions en temps opportun et de façon équitable; frais et coûts; ressources; accessibilité; systèmes et contrôles; principales méthodes; partage d'information; et transparence.

² L'AMF a paraphé le protocole d'entente le 1^{er} décembre 2015.

³ Voir le protocole d'entente modifié et reformulé concernant la surveillance de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement conclu entre les ACVM et l'OSBI ([Amended and Restated Memorandum of Understanding concerning oversight of the Ombudsman for Banking Services and Investments among the Canadian Securities Administrators and OBSI](#), en anglais).

Aperçu des activités du CMOR en 2025

Le CMOR a tenu des réunions ordinaires en janvier, en mars, en juin et en octobre, a rencontré le conseil d'administration de l'OSBI (le **conseil de l'OSBI**) en décembre et a échangé avec l'OSBI à d'autres moments tout au long de l'année. Il a ainsi eu l'occasion de discuter de certains points, comme le prévoit le protocole d'entente, y compris de sujets liés aux comptes rendus que lui a présentés l'OSBI en cours d'année.

Figurent ci-après les questions traitées et approfondies par le CMOR, y compris celles dont il s'est entretenu avec l'OSBI cette année lors des réunions ordinaires :

1. Évaluations indépendantes de l'OSBI en 2021 et en 2026 :

Le protocole d'entente prévoit que les activités et les pratiques de l'OSBI dans le cadre de son mandat d'investissement doivent être évaluées indépendamment au moins tous les cinq ans.

Le CMOR et l'OSBI ont poursuivi leurs consultations sur le plan d'action de ce dernier pour donner suite aux recommandations formulées dans l'*Évaluation indépendante de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement – Mandat d'investissement de 2021* (le **rapport de 2021**). Ils ont également discuté de la réponse de l'OSBI aux commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique qu'il a menée à la suite des recommandations émises dans le rapport de 2021 sur sa méthode de calcul des pertes utilisées dans les dossiers relatifs aux produits du marché dispensé. Le CMOR poursuivra le dialogue avec l'OSBI concernant l'avancement de ses travaux sur la mise en œuvre des rehaussements prévus qui sont mentionnés dans la réponse.

Le CMOR appuie aussi d'autres projets que l'OSBI a entrepris en réponse au rapport de 2021, dont l'opérationnalisation de son modèle de gouvernance amélioré et la présentation dans son rapport annuel de 2025 de données sur les règlements inférieurs à ce qu'il recommandait (les **règlements peu élevés**). Ces données apportent un complément à l'information fournie ci-après au sujet de tels règlements.

La prochaine évaluation indépendante de l'OSBI sera réalisée cette année par un évaluateur que les ACVM jugeront acceptable, après consultation du CMOR. Dans la foulée de la publication d'un mandat établi en collaboration avec les ACVM, l'OSBI a annoncé que la société CRKhoury a été désignée pour mener l'évaluation indépendante en 2026.

2. Projet des ACVM de renforcer l'OSBI :

Le CMOR a été tenu informé tous les trimestres de l'avancement des travaux menés par les ACVM en vue de renforcer l'accès des investisseurs à un système de réparation rendant des décisions équitables et définitives. En juillet 2025, le personnel des ACVM a publié un avis de consultation⁴ présentant une proposition d'approche en matière de surveillance d'un service de médiation (désormais appelé service de règlement des différends) indépendant habilité à rendre des décisions exécutoires, et d'ajustements au cadre réglementaire publié initialement pour consultation le 30 novembre 2023. Le CMOR a reçu un résumé des commentaires formulés par les intervenants à l'occasion de la consultation, ainsi qu'une mise à jour sur les travaux des ACVM en vue de la publication de modifications réglementaires définitives.

⁴ [*Avis de consultation 25-314 des ACVM, Proposition d'approche en matière de surveillance d'un service de médiation visé et d'ajustement du projet d'encadrement visant à lui conférer le pouvoir exécutoire.*](#)

3. Surveillance continue des déclarations trimestrielles de l'OSBI, refus de dédommagement et règlements peu élevés :

Le CMOR a continué de surveiller les données relatives aux plaintes en matière d'investissement par l'examen des déclarations des résultats de l'OSBI à ce dernier pour l'exercice 2025. Selon le CMOR, ces données peuvent, sous l'angle des risques, être parfois l'indication que les pratiques de traitement des plaintes d'une société posent problème ou faire douter qu'elle participe aux services de l'OSBI de bonne foi ou conformément à la norme de diligence applicable.

Si, au terme d'une enquête, l'OSBI conclut qu'une société a agi injustement, a fait une erreur ou a donné de mauvais conseils, il recommandera à cette dernière d'indemniser l'investisseur pour toute perte ou tout dommage ou préjudice jusqu'à concurrence de 350 000 \$⁵. Au fil des ans, le CMOR a observé, en plus des règlements peu élevés offerts aux clients, des cas où les sociétés ont opposé un refus total à la recommandation de dédommagement (un **refus de dédommagement**). Il n'y a eu aucun refus de dédommagement pendant l'exercice 2025 de l'OSBI. Quatre dossiers ont donné lieu à des règlements peu élevés; dans deux cas, les recommandations de dédommagement s'élevaient à plus de 100 000 \$, et le montant total du règlement final était inférieur de plus de 154 000 \$ à ce que l'OSBI avait recommandé. Les règlements peu élevés continuent de préoccuper le CMOR.

Globalement, depuis l'exercice 2018 de l'OSBI, les règlements peu élevés ont fait que les plaignants ont reçu environ 2,1 millions de dollars de moins que recommandé par l'OSBI. Pour les exercices 2018 à 2025 de l'OSBI, 50 dossiers mettant en cause 28 sociétés ont abouti à un règlement peu élevé. Durant la même période, 12 des 28 sociétés ont conclu des règlements inférieurs à la recommandation de l'OSBI plus d'une fois. À la suite des efforts de suivi des autorités membres des ACVM et des organismes d'autoréglementation sur des cas de règlements peu élevés, deux de ces sociétés ont effectué des paiements supplémentaires aux clients dans trois cas en 2021 afin que les montants d'indemnisation soient conformes aux recommandations de l'OSBI.

Pour environ 58 % des règlements peu élevés, les recommandations dépassaient 50 000 \$. En moyenne, ces dossiers se sont réglés à environ 60 % du montant recommandé par l'OSBI. Lorsque l'OSBI recommandait une indemnisation de 50 000 \$ ou moins, le plaignant recevait en moyenne 8 903 \$ de moins que le montant recommandé. Et lorsqu'il en recommandait une supérieure à 50 000 \$, le plaignant recevait en moyenne 65 502 \$ de moins que recommandé.

Le CMOR n'ignore pas l'incidence que peuvent avoir sur les plaignants le refus des sociétés de les dédommager selon les recommandations de l'OSBI ou les offres de montants moindres que ceux recommandés par l'OSBI. Les recommandations de l'OSBI n'étant pas contraignantes, les plaignants peuvent se sentir forcés d'accepter une offre inférieure, sinon risquer de ne rien obtenir. Bien que le plaignant puisse engager une poursuite civile pour tenter d'obtenir pleine réparation, il s'agit d'une option chronophage, coûteuse et angoissante. Cette dynamique peut dissuader certains plaignants de recourir au mécanisme non exécutoire de l'OSBI.

⁵ Les [approches](#) de l'OSBI visent à aider les investisseurs et les sociétés à mieux comprendre la façon dont l'organisme prend ses décisions concernant les plaintes relatives à des produits, des services ou des enjeux. 4

Les règlements peu élevés et les refus de dédommagement peuvent miner la confiance des clients individuels dans l'équité et l'efficacité des services de règlement des différends de l'OSBI et l'approche globale des ACVM en matière de règlement indépendant des différends. Or, lorsque la confiance s'effrite, les investisseurs peuvent hésiter à faire affaire avec des sociétés ou à investir sur les marchés financiers par l'entremise de leurs services s'ils n'ont aucun moyen d'obtenir réparation en cas de non-respect des normes de conduite attendues.

Le CMOR continue de surveiller les règlements peu élevés et les refus de dédommagement, et il appuie les travaux que mènent actuellement les ACVM afin d'habiliter l'OSBI à rendre des décisions exécutoires.

4. Problèmes systémiques :

En vertu du protocole d'entente, le président du conseil de l'OSBI doit informer les membres des ACVM désignés de toute question qui aurait vraisemblablement des implications réglementaires importantes, notamment celles qui semblent toucher plusieurs clients d'une ou de plusieurs sociétés inscrites (les **problèmes systémiques**). En 2015, le CMOR a mis la dernière main à un protocole conclu avec l'OSBI qui définit les problèmes systémiques potentiels et énonce une approche réglementaire pour les traiter une fois qu'ils ont été signalés par l'OSBI dans le cadre du protocole d'entente. L'échange de renseignements sur les plaintes individuelles relatives à des problèmes systémiques permet d'évaluer si un problème systémique existe et de mesurer son incidence sur la personne inscrite en question, la catégorie d'inscription de celle-ci et/ou les investisseurs. Voir le [protocole de traitement des problèmes systémiques de l'OSBI et du CMOR](#) pour plus de renseignements.

En 2025, l'OSBI a signalé au CMOR un problème systémique concernant le dossier d'une société inscrite qui avait consigné des renseignements relatifs à la connaissance du client qui étaient inexacts et des degrés de tolérance au risque non respectés, avait sous-estimé le risque de certains titres dans les portefeuilles des clients et appliquait des contrôles internes insuffisants pour empêcher les pratiques inappropriées. Le problème a été renvoyé à l'autorité en valeurs mobilières compétente, qui mène enquête.

5. Tendances existantes et émergentes en matière de plaintes :

Le CMOR entretient un dialogue productif, ouvert et continu avec l'OSBI pour dégager et surveiller les tendances existantes et émergentes en ce qui a trait au volume de plaintes, ainsi qu'à la nature des plaintes reçues. L'OSBI a transmis au CMOR des données agrégées détaillées relatives aux produits, aux problèmes et aux résultats pour chaque trimestre de l'exercice 2025, de même que des résultats de cas dépersonnalisés et des résumés, ce qui a permis l'échange d'information et la surveillance de ces tendances, et en a facilité l'identification.

À l'exercice 2025, l'OSBI a observé une hausse globale du nombre de dossiers ouverts ainsi qu'un accroissement de 3 % des dossiers liés aux investissements. Les plaintes concernant les courtiers en placement, les courtiers en épargne collective et les gestionnaires de portefeuille étaient en progression de 19 %, de 16 % et de 41 %, respectivement. S'agissant des plaintes visant les courtiers d'exercice restreint, les courtiers en plans de bourses d'études et les courtiers sur le marché dispensé, elles étaient en baisse de 46 %, de 45 % et de 67 %, respectivement.

En outre, l'OSBI a constaté une tendance à la hausse en ce qui concerne les plaintes liées aux directives non suivies, au service, aux retards de transfert et aux opérations non autorisées; en revanche, le volume des dossiers se rapportant à la convenance des placements était inférieur à celui des dernières années. Le nombre de dossiers liés aux fonds communs de placement et aux actions ordinaires a augmenté par rapport à l'an dernier.

L'OSBI a observé un recul du nombre de plaintes se rattachant aux cryptoactifs au cours de l'exercice 2025, mais a noté que les fraudes liées à ces actifs sont demeurées courantes. Le CMOR a discuté d'une tendance croissante selon laquelle des fraudeurs se font passer pour une autorité en valeurs mobilières dans des communications avec des victimes de fraude afin de donner de la légitimité aux réclamations pour les sommes perdues, moyennant souvent des frais. Tout au long de l'année, les autorités membres des ACVM, l'OCRI et l'OSBI ont continué de publier des mises en garde, notamment à l'intention des investisseurs, et de mener des activités de sensibilisation pour informer les investisseurs des risques associés aux activités frauduleuses mettant en cause des cryptoactifs et les alerter sur les cas d'usurpation d'identité. Les membres du CMOR ont également traité des objectifs de l'Opération Avalanche, un projet de collaboration entre les membres des ACVM siégeant au CMOR, des organismes d'application de la loi et des plateformes de négociation de cryptoactifs inscrites qui visait à identifier des victimes potentielles de fraudes liées à l'investissement dans des cryptoactifs et à prendre contact avec elles.

6. Mandat élargi de l'OSBI à titre d'unique ombudsman bancaire :

Le 1^{er} novembre 2024, l'OSBI est devenu le seul organisme externe de traitement des plaintes (**OETP**) pour le secteur bancaire. Tout au long de l'année, l'OSBI a tenu le CMOR informé des moyens qu'il a pris pour répondre efficacement aux implications de son nouveau rôle, notamment l'augmentation importante du volume global des dossiers et les changements dans son contexte opérationnel. Il a fait remarquer que la hausse des dossiers liés aux services bancaires était supérieure à ses attentes, ce qui l'a contraint à accroître ses effectifs pour gérer la demande sans précédent à l'égard de ses services. L'OSBI et le CMOR ont discuté de diverses initiatives que l'OSBI a entreprises ou poursuivies pendant l'année afin de rehausser davantage son efficacité opérationnelle, notamment en soutien à son mandat en matière d'investissement.

7. Initiatives opérationnelles de l'OSBI :

Tout au long de l'année, l'OSBI a informé le CMOR au sujet d'un éventail d'initiatives proposées ou mises en œuvre.

L'OSBI a abordé avec le CMOR les questions relatives aux frais exigés des sociétés participantes dont les principales activités consistent à offrir des services de négociation ou des produits de cryptoactifs (les **sociétés de cryptoactifs**), en particulier le fait que le volume démesuré de plaintes visant ces sociétés depuis 2022 a soulevé des inquiétudes en matière d'équité quant au calcul des frais imposés au secteur dont elles font partie. Ils se sont entretenus des aspects à prendre en considération relativement à la possibilité que l'OSBI établisse des frais propres au secteur des sociétés de cryptoactifs, pour lui permettre de ventiler ses besoins en revenus en fonction du nombre de dossiers ouverts touchant ces sociétés et de leur complexité. Les enjeux concernant le transfert prévu des sociétés de cryptoactifs dans le giron de l'OCRI, la méthode proposée de répartition des frais, les autres approches possibles et l'analyse approfondie des données ont été disséqués.

Le CMOR et l'OSBI ont aussi discuté du déploiement par ce dernier de technologies d'agent virtuel, notamment de l'importance de la vérification de l'exactitude des résultats générés par intelligence artificielle et de la protection de l'information, et ont échangé leurs connaissances à cet égard. L'OSBI tiendra le CMOR au fait de ses travaux visant à rehausser l'efficacité du traitement des dossiers et les processus administratifs à l'aide de la technologie.

Le CMOR s'est également entretenu avec l'OSBI de son projet de résolution proactive, conçu pour encourager les sociétés à prendre part au processus qui vise à les encourager à résoudre les plaintes tôt dans le processus. Ils ont traité des préoccupations entourant les conséquences imprévues susceptibles d'en découler, comme la pression ressentie par les investisseurs d'accepter un règlement hâtif pour un montant inférieur à celui qu'aurait recommandé l'OSBI. Le CMOR continuera de suivre l'évaluation que fait l'OSBI de son projet pilote, y compris les résultats des sondages de satisfaction des consommateurs, et sera attentif à tout enjeu concernant les pratiques des sociétés inscrites en matière de traitement des plaintes.

8. Examen et prise en considération des commentaires des parties prenantes :

Le CMOR a reçu des commentaires des parties prenantes principalement à son adresse courriel réservée (Contact|RC-CMOR@acvm-csa.ca). Il discute régulièrement des commentaires reçus, envisage des façons d'améliorer sa surveillance conformément à son mandat et met en place les changements nécessaires. Les commentaires débordant le mandat du CMOR et ses domaines de surveillance sont transférés à l'OSBI, au projet ou au comité ACVM pertinent ou encore à l'autorité concernée ou à l'OCRI aux fins d'examen.

9. Consultations sur les programmes de l'OCRI :

L'OCRI a mis les autres membres du CMOR et l'OSBI au fait des suites de l'appel à commentaires qu'il a publié en octobre 2024 au sujet de sa proposition visant à moderniser le programme d'arbitrage, ainsi que d'un résumé des commentaires reçus.

En outre, l'OCRI a informé le CMOR de l'état d'avancement de sa consultation au sujet de la distribution aux investisseurs lésés des sommes remboursées dans le cadre de procédures disciplinaires, et lui a fourni un résumé des commentaires reçus. À l'instar de certains membres des ACVM ayant adopté un programme de distribution des sommes remboursées, l'OCRI a lancé le sien le 1^{er} avril 2026.

Le CMOR a aussi pris note des travaux de l'OCRI visant à favoriser le transfert rapide et efficace des comptes. Ainsi qu'il est indiqué à la rubrique 5, l'OCRI a observé, comme l'OSBI, une tendance haussière des plaintes liées aux retards et aux obstacles nuisant au transfert harmonieux des comptes des clients. Le CMOR appuie la modernisation, la simplification et la normalisation du processus de transfert de comptes.

RÉUNION DU CMOR AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OSBI

Comme le prévoit le protocole d'entente, le CMOR et le conseil de l'OSBI ont tenu leur réunion annuelle, qui a eu lieu le 9 décembre 2025. Outre les discussions générales sur les questions de fonctionnement et de gouvernance et sur l'efficacité des processus de l'OSBI, la réunion a surtout porté sur l'avancement des travaux des ACVM visant l'établissement d'un service indépendant de règlement des différends dont les décisions seraient exécutoires et d'un régime de surveillance adapté, sur la transition de l'OSBI vers son nouveau rôle d'OETP unique pour le secteur bancaire, sur la finalisation de l'évaluation indépendante de l'OSBI en 2021 et sur les préparatifs en vue du lancement de son évaluation indépendante en 2026.

RAPPORT ANNUEL DE L'OSBI

Pour plus de renseignements sur l'OSBI, on peut consulter son [rapport annuel pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025](#).

COMMENTAIRES

Nous remercions les divers intervenants pour les commentaires qu'ils ont transmis à l'égard des rapports annuels antérieurs et nous accueillons les commentaires sur le dernier rapport annuel et sur toute question relative à la surveillance de l'OSBI par le CMOR. Prière de les faire parvenir à ContactJRC-CMOR@acvm-csa.ca.

QUESTIONS

Pour toute question concernant le présent avis du personnel des ACVM, prière de vous adresser à l'un des membres du personnel des ACVM suivants :

Antoine Bédard

Directeur principal de l'assistance aux
clientèles et à l'éducation financière

Autorité des marchés financiers

418 525-0337, poste 2751

1 877 525-0337, poste 2751

antoine.bedard@lautorite.qc.ca

Meg Tassie

Senior Advisor,
Capital Markets Regulation

British Columbia

Securities Commission

604 899-6819

mtassie@bcsc.bc.ca

Eniko Molnar

Senior Legal Counsel, Market Regulation

Alberta Securities Commission

403 297-4890

eniko.molnar@asc.ca

Paola Cifelli

Head of Policy, Investor Office

**Commission des valeurs mobilières
de l'Ontario**

416 593-8282

pcifelli@osc.ca

Carlin Fung

Senior Accountant, Registration,
Inspections & Examinations

**Commission des valeurs mobilières
de l'Ontario**

416 593-8226

cfung@osc.ca

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 Retraits aux registres des représentants

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ALI	MOHAMMED NADIR	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2026-07-15
ANTAR	HANI	VALEURS MOBILIÈRES TD INC.	2026-07-17
BAKDA NGAHA	NATHALIE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2026-07-14
BLAIS	JOSÉE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-15
BLANCHETTE	KARINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-16
BOND	ALAIN	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-07
BUDD	NOAH	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2026-07-17
CACCHIONE	COSTANZO	IG GESTION DE PATRIMOINE INC.	2026-07-15
CHALIFOUR	SIMON	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2026-07-13
CHOUINARD	CHRISTOPHE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-17
CHOULAKIS	MARIA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2026-07-09
DENIGER	BRUNO	SERVICES D'INVESTISSEMENT BENEVA INC.	2026-07-14
DOYON	PATRICK	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2026-07-14
DROUIN	SÉBASTIEN	GROUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS INC.	2026-07-20
EL-TANNIR	MARYAM	PLACEMENTS CIBC INC.	2026-07-17
GAGNON-O'DONNELL	LAURENCE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-17
GAUVIN	FANNY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-16
GOMEZ VENEGAS	TATIANA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2026-07-13
GONZALEZ MORALES	DAMARIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-17
GOSSELIN	SARAH	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-17
GRENIER	MIKAEL	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2026-07-10
HÉBERT RUTLEDGE	MARIE-CLAUDE	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2026-07-13

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
HERNGREEN	JAIMIE	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2026-07-15
KONÉ	ISMAËL YERFOLHO	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-13
LEBLOND	SÉBASTIEN	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2026-07-13
LEROUX	MARIE-CLAUDE	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2026-07-17
LESAGE	CHARLES	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-15
MARTIN	RACHEL	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2026-07-10
MARTIN	YVES	GESTION DE PATRIMOINE WORLDSOURCE INC.	2026-07-08
MERCIER	NANCY	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2026-07-13
MOISAN-VIAU	GUILLAUME	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-17
MORA	VÉRONIQUE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-15
OUYANG	HONGHONG	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2026-07-10
PAQUET	ANIK	12723255 CANADA INC.	2026-07-20
PATEL	JIGAR	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2026-07-10
PERREAULT	CYNTHIA	GESTION DE PATRIMOINE CI ASSANTE LTÉE	2026-07-20
PERREAULT	JOSEE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-17
RANCOURT	FRANÇOIS	GESTION DE PATRIMOINE WORLDSOURCE INC.	2026-07-16
ROBERT	ANTHONY	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2026-07-17
ROBERT	LOÏC	GROUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS INC.	2026-07-20
SABIMANA	BRESCIA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2026-07-13
SAUVÉ	STÉPHANIE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2026-07-20
SCHIOPU	STEFAN	BMO LIGNE D'ACTION INC.	2026-06-08
SOUFLIAS	EVANGELIA	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2026-07-06
SYLVESTRE	FELIX-ANTOINE	BMO LIGNE D'ACTION INC.	2026-06-08

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
TAWILY	DANY	PLACEMENTS CIBC INC.	2025-12-12
TIAN	SHU YING	VALEURS MOBILIERES PEAK INC.	2026-07-10
VASQUEZ	MAIRA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2026-07-03
VIENS	DANIEL	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2026-07-17

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
MELOCHE	JEAN-DAVID	PLACEMENTS MONTRUSCO BOLTON INC.	2026-07-01
MURRAY	PATRICK	SOCIETE DE GERANCE DES FONDS FMOQ INC.	2026-07-17

Cabinets de services financiers**Sans mode d'exercice**

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, la discipline 16a et les mentions spéciales C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	
16a Courtage hypothécaire	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
101711	BEAUPRE, JACQUES-PIERRE	1A	2026-07-17
101711	BEAUPRE, JACQUES-PIERRE	2A	2026-07-17
123867	MICHAUD, MARTIN	3A	2026-07-15
126790	PETIT, DENIS	1A	2026-07-15
128716	RICHARD, FRANCIS	4C	2026-07-21
165582	SABAR, HAMMADI	1A	2026-07-21
178240	BENMOUSSA, HOUDA	1A	2026-07-17
181047	DANEULT, JOSÉE	5A	2026-07-20

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
181272	LESAGE, CHARLES	6A	2026-07-16
183357	GAREAU, DOMINIQUE	5B	2026-07-15
184838	CAMPEAU SCHMIDT, CAROLINE	4A	2026-07-20
185609	DENIGER, BRUNO	1A	2026-07-15
194597	BROCHU, NATHALIE	4A	2026-07-20
204484	LEMAY, ISABELLE	2B	2026-07-20
205029	GAUTHIER, NADINE	5B	2026-07-20
206783	PIERRE ST JEAN, DAPHNÉE	4A	2026-07-16
207772	ROBERT, ANTHONY	6A	2026-07-17
209835	LELE BOGNE, ERIC NINETTE	3A	2026-07-17
209907	VILLENEUVE, KEVIN	4B	2026-07-20
211114	CLAPIN, SONIA	1A	2026-07-20
221634	NOLAN, EMMANUELLE	4A	2026-07-20
222219	DUFRESNE, STEPHANIE	4B	2026-07-17
223520	LEMIEUX, JOEL	1A	2026-07-17
224510	SINGLETON, SUZANNE	4A	2026-07-15
225401	LACHAPELLE, CHARLES	16A	2026-07-17
227691	PRINCE, MARIE-PIER	2A	2026-07-16
227853	DIA, FATIMATA	1A	2026-07-17
231701	MEZIANE, GREGORY JEREMY	5B	2026-07-20
239516	GAUDET, MIRIAM	6A	2026-07-17
239516	GAUDET, MIRIAM	2A	2026-07-17
239516	GAUDET, MIRIAM	1A	2026-07-17
241809	DUVAL, ROXANNE	4A	2026-07-20
243166	BERNARD, SARA-ÈVE	3B	2026-07-20
246078	FRANK, DANIEL	1A	2026-07-15
248373	MWABILI, SERGE KABOLA	4A	2026-07-16
248704	GREER, CHRISTOPHER	4C	2026-07-21
249338	BÉDARD, ZOÉ	5A	2026-07-20
252617	LAGACÉ, ARIANE	1A	2026-07-17
253139	MORIN, THOMAS	4B	2026-07-17
256559	GUZZARDI, JONATHAN	1A	2026-07-15
257253	AL JUNDI, FADI	4B	2026-07-20
257393	SILVA AYALA, DIEGO ANDRES	4B	2026-07-21
258193	SYNNOTT-DUMARESQ, MOLIE	1B	2026-07-17
258579	CERNEI, VERA	4B	2026-07-20
258704	MOUSSALIM, KARIMA	3B	2026-07-21
260507	PEDROSA, HENSLY JOCELLE	1A	2026-07-21

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
260772	ZHANG, LI	1A	2026-07-17
261842	DIÈGUE, PANNY FARRAH	1A	2026-07-21
262559	MALTAIS, ALEXANDRA	4B	2026-07-20
263089	EMOND, NOÉMIE	4B	2026-07-16
263547	TCHUENTE FOTSO, GILBERT HOPE	3B	2026-07-21
264540	SPÉNARD, PHILIPPE	4B	2026-07-20
264546	PONNIAH, NISHANTH	16A	2026-07-16
264786	BALLARD, JUSTIN	1B	2026-07-17
266089	JANVIER, CHRIS HANDEL	1A	2026-07-15
267345	BEAUDRY, GENEVIÈVE	3B	2026-07-20
268021	BÉLANGER, ANNICK	3B	2026-07-20
268543	KOUAKOU, MICHEL COLOMBE	3B	2026-07-15
268756	VO, NGUYEN MAI HUYEN	1A	2026-07-21
269055	TRAN HUU, DAT	16A	2026-07-16
269153	REZAEI MEHRIZI, MALIHE	1A	2026-07-16
269813	BERTRAND, VALÉRIE	3B	2026-07-21
271059	CÉCYRE, ALEXANDRE	1A	2026-07-21
271070	DI MARINO, GIOVANNI	3B	2026-07-15
271206	GOKRA, CESSIA SAMIRA GRACE NELLIE	1B	2026-07-17
271359	WANG, HANSONG	1A	2026-07-15
271598	ATI, FADHMA	1A	2026-07-15
272140	SENHAJI, JAD	1A	2026-07-17
272179	CLÉMENT, JACKIE	1A	2026-07-15
272218	PLEAU, PATRIC	3B	2026-07-20
272303	PINSONNEAULT, CYNTHIA	1A	2026-07-15
272658	KORNYUSHKIN, DENYS ARTEMOVYCH	3B	2026-07-21
272809	HOULE, MAËVA	1A	2026-07-15
272922	YANG, YI	1A	2026-07-20
273359	MELHADO CASTILLO, MARCELO	1A	2026-07-21
273544	GASPARD, DIARY TENOMPITIA	3B	2026-07-21
273591	BLANCHARD, SIMON	1B	2026-07-16
273648	DUMONT, ANDREW RICHER	1B	2026-07-21
274514	DESBIENS-MARTIN, ANNIE	1A	2026-07-15
274977	TEUKAM KEZEBOU, JOELLE ARMANDINE	1A	2026-07-20
275061	NOËL, PATRICIA	1A	2026-07-20

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
275128	NOURBAKSH, HODA	1A	2026-07-21
275238	LECOURS, GABRIELLE	1A	2026-07-21
275540	LEMIEUX, CORINNE	1A	2026-07-17
275727	ARSENEAULT, GABRIEL	3B	2026-07-20
275846	HAMEL BONNEAU, CAMILLE	3B	2026-07-21
276006	CHOU, YING YING	3B	2026-07-16
276121	AKRAM, MOID	3B	2026-07-20
276581	ALIOUA, SIHAM	3B	2026-07-20
276649	GIRARD, ALISON	3B	2026-07-20
276738	FATY, SADIA	1A	2026-07-15
276832	TREMBLAY, ALEXIS	4B	2026-07-17

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC.	MURRAY	PATRICK	2026-07-17
GESTION DE PATRIMOINE WORLDSOURCE INC.	LANGLOIS	ANDRÉ	2026-05-11

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
GESTION D'ACTIFS CAPITAL BENOIT INC.	BENOIT-NADEAU	MONIQUE	2026-07-01
GESTION D'ACTIFS CAPITAL BENOIT INC.	BENOIT	PAUL	2026-07-01
GESTION D'ACTIFS CAPITAL BENOIT INC.	BENOIT	GERMAIN	2026-07-01
GESTION D'ACTIFS CAPITAL BENOIT INC.	BENOIT	DENISE	2026-07-01
GESTION D'ACTIFS CAPITAL BENOIT INC.	BENOIT	ROBERT	2026-07-01
GESTION D'ACTIFS CAPITAL BENOIT INC.	BENOIT	MARIE	2026-07-01
GESTION D'ACTIFS CAPITAL BENOIT INC.	DESCHAMPS	BERNARD	2026-07-01
SOCIÉTÉ DE GERANCE DES FONDS FMOQ INC.	MURRAY	PATRICK	2026-07-17
SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC.	MURRAY	PATRICK	2026-07-17

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC.	MURRAY	PATRICK	2026-07-17

3.5.2 Les cessations d'activités**Cabinets de services financiers**

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
505798	JACQUES-PIERRE BEAUPRE	ASSURANCE DE PERSONNES ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2026-07-17
508832	DENIS PETIT	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-07-15
514022	HOUDA BENMOUSSA	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-07-17
601299	FP SERVICES FINANCIERS INC.	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-07-17
601506	GESTION D. JULIEN INC.	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-07-15
603132	JOEL LEMIEUX	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-07-17
607533	GROUPE FINANCIER CABINET L INC.	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-07-15
607896	SEQUOIA SERVICES FINANCIERS INC.	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-07-15
608139	ROBINSON ELIGIO REYES PAULINO	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-07-15
609194	CHRIS HANDEL JANVIER	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-07-15
609447	ALEXANDRE CÉCYRE	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-07-17
609473	HANSONG WANG	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-07-15
609511	GESTION MIGUEL INC.	ASSURANCE DE DOMMAGES (COURTIER)	2026-07-16
609557	JAD SENHAJI	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-07-17
609851	JOELLE ARMANDINE TEUKAM KEZEBOU	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-07-20
609981	LI ZHANG	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-07-17

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
SERVICES IMMOBILIERS CAPITAL CUSHMAN ET WAKEFIELD	ROBINSON	BRENT	2026-07-15
GESTION DE PATRIMOINE WORLDSource INC.	GALARNEAU	PATRICK	2026-05-11

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
610225	ASSURANCE TROÏKA INC.	AIMAN ALAMEDDINE	Assurance de dommages (courtier)	2026-07-15
610226	9563-3954 QUÉBEC INC.	CHRIS HANDEL JANVIER	Assurance de personnes	2026-07-15
610232	DELTIC CREDIT INC.	ERIC GAETAN PILON	Assurance de dommages (courtier)	2026-07-16
610233	SERVICES FINANCIERS CARLO FERRARA INC.	CARLO FERRARA	Assurance de personnes	2026-07-16
610236	COURTAGE HYPOTHÉCAIRE JRM INC.	JONATHAN RAPHAËL MAMANE	Courtage hypothécaire	2026-07-17
610237	14627652 CANADA INC.	LI ZHANG	Assurance de personnes	2026-07-17
610238	SERVICES FINANCIERS LEMIEUX FINANCIAL SERVICES INC.	JOEL LEMIEUX	Assurance de personnes	2026-07-17
610240	MORES INVESTISSEMENT INC.	JAD SENHAJI	Assurance de personnes	2026-07-17

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
610241	SERVICES FINANCIERS HOUDA BENMOUSSA INC.	HOUDA BENMOUSSA	Assurance de personnes	2026-07-17
610242	SEEL INSURANCE SERVICES CANADA, INC.	KRISTA RICCI	Assurance de dommages (courtier)	2026-07-17
610248	AXIA COURTIERS HYPOTHÉCAIRES INC	MICHEL BÉLAIR	Courtage hypothécaire	2026-07-21

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.